

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 16 août 2021 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

S.O.
2021-08-02

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le deuxième jour du mois d'août de l'an deux mille vingt et un à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no.1
Madame Suzanne Ledoux, conseillère district no. 2
Monsieur Raymond Bisaillon, conseiller district no.3
Madame Annie Gagnon, conseillère district no. 4
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5
Madame Pierrette Lajoie, conseillère district no. 6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Claudine Babineau, OMA, greffière assistent également à cette assemblée.

... L'assemblée régulière est temporairement interrompue en vue de tenir l'assemblée publique de consultation relativement au projet de règlement 013-2021.

Projet de règlement 013-2021

Ce projet de règlement prévoit :

« De modifier le règlement de zonage afin de permettre, en zone 204-CV, de transformer à des fins résidentielles 40% de la superficie du rez-de-chaussée d'un bâtiment utilisé à des fins commerciales »

Le projet de règlement n° 013-2021 contient une disposition susceptible d'approbation référendaire.

Aucune question n'étant formulée, l'assemblée publique de consultation est levée et nous retournons au point numéro 2 de l'ordre du jour de l'assemblée régulière.

Rs.2021-08-249

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 02 août 2021, avec les modifications suivantes :

AJOUTER :

10.5 Radiation de taxes foncières prescrites.

11.4 Résolution pour autoriser l'embauche d'un entraîneur-chef – Club de gymnastique.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2021-08-250

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 05 JUILLET 2021.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 05 juillet 2021 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV).

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 05 juillet 2021, tel que rédigé par la greffière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CORRESPONDANCE.

Rs.2021-08-251

DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LIBOIRE.

Attendu que la municipalité de Saint-Liboire voudrait s'associer à la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot pour faire partie d'une étude dont le projet de desserte en eau potable en provenance de la Ville d'Acton Vale;

Attendu que la municipalité de Saint-Liboire demande à la Ville d'Acton Vale de fournir à cette dernière un débit moyen d'environ entre 500 et 700 mètres³ par jour;

En conséquence le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale est dans la possibilité de fournir en eau potable la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, soit un débit journalier entre 500 m³ et 700 m³, donc accepte la demande de cette dernière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2021-08-252

DÉPÔT ET ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020 DE LA COOPÉRATIVE D'HABITATION BONEMINE D'ACTON VALE ET AUTORISATION DU PAIEMENT DE LA CONTRIBUTION DE LA VILLE.

Suite au dépôt des états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020 soumis par la Coopérative d'habitation Bonemine d'Acton Vale, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'accepter les états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020 tel que soumis; la quote-part de la Ville étant établie à 10 % de 8 168 \$;

D'autoriser le paiement d'un montant total de 816.80 \$, à même le poste budgétaire 02-520-00-970, à la Coopérative d'habitation Bonemine d'Acton Vale, ce montant représentant la contribution de la Ville pour l'année 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.

Aucune dépense prévue.

... Dépôt des rapports du département suivant :

- a) Service incendie.

Le conseil prend acte.

... Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- j) Ressources humaines

Le conseil prend acte.

Rs.2021-08-253

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'approuver les déboursés et comptes ci-après et qu'ils soient payés et que ceux payés avant la présente soient ratifiés :

• Salaires, REER pour le mois de juillet 2021	158 571.21 \$
Liste des comptes à payer :	
• Pour le mois de juillet 2021	229 904.85 \$
• Remboursement par carte de crédit – Loisirs	0.00 \$
Grand Total	388 476.06 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2021-08-254

ADOPTION DU SECOND PROJET DU RÈGLEMENT 013-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 069-2003, AFIN DE PERMETTRE, EN ZONE 204-CV, DE TRANSFORMER À DES FINS RÉSIDEN- TIELLES, 40% DE LA SUPERFICIE DU REZ-DE-CHAUSSÉE D'UN BÂTIMENT UTILISÉ À DES FINS COMMERCIALES.

Attendu que le premier projet du règlement 013-2021 a été adopté à la séance ordinaire tenue le 5 juillet 2021 par la résolution 2021-07-236;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 2 août 2021 à 20h;

En conséquence la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'accepter, sans modification, le second projet de règlement n° 013-2021 « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 069-2003, afin de permettre, en zone 204-CV, de transformer à des fins résidentielles 40% de la superficie du rez-de-chaussée d'un bâtiment utilisé à des fins commerciales ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2021-08-255

ADOPTION DU RÈGLEMENT 012-2021 RELATIF À LA GARDE DE POULES EN MILIEU URBAIN.

Considérant l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Considérant le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 5 juillet 2021, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu d'adopter le règlement suivant :

Rgt. 012-2021 « Règlement numéro 012-2021 relatif à la garde de poules en milieu urbain. »

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2021-08-256

ADOPTION DU RÈGLEMENT 008-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 069-2003, AFIN DE REVOIR LES LIMITES DE LA ZONE À DOMINANCE RÉSIDENITIELLE NUMÉRO 139 ET AFIN DE REVOIR LES NORMES RELATIVES À L'IMPLANTATION DE CERTAINS BÂTIMENTS ACCESSOIRES.

Attendu qu'un avis de motion a été donné le 17 mai 2021;

Attendu que le premier projet de règlement a été adopté le 17 mai 2021;

Attendu la consultation publique écrite tenue du 18 mai au 10 juin 2021;

Attendu qu'un second projet de règlement a été adopté le 21 juin 2021;

Attendu qu'un avis public adressé aux personnes habiles à voter intéressées à présenter une demande d'approbation référendaire concernant le second projet de règlement a été publié et qu'aucune demande n'a été reçue;

Attendu qu'il n'y a pas eu de changement entre le second projet adopté et le règlement soumis pour adoption;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'adopter le règlement 008-2021 modifiant le règlement de zonage 069-2003, afin de revoir les limites de la zone à dominance résidentielle numéro 139 de manière à y intégrer la partie du lot numéro 6 424 242 actuellement située dans la zone 130 et afin de revoir les normes relatives à l'implantation de certains bâtiments accessoires à l'habitation, tels les pavillons de jardin, les pavillons de piscine et les serres domestiques.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2021-08-257

ORDONNANCE DE VENTE À L'ENCHÈRE PUBLIQUE.

Attendu que le conseil a pris connaissance de la liste des immeubles à l'égard desquels des taxes sont impayées;

Attendu que le conseil a identifié les immeubles qui devront faire l'objet de la procédure de vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes suivant les articles 511 et suivant de la *Loi sur les cités et villes*;

Attendu que le conseil doit fixer la date et l'endroit prévus pour cette vente à l'enchère;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

Que le conseil municipal ordonne à la greffière, conformément à l'article 512 de la *Loi sur les cités et villes*, de procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales, à l'enchère publique, le 23 septembre 2021 à 10 h 00, et ce, à la salle du conseil situé au 1025, rue Boulay, Acton Vale (Québec) J0H 1A0.

Les immeubles devant être vendus à l'enchère portent les matricules suivants au rôle d'évaluation foncière :

- 7757-41-9025-0-000-0000;
- 7756-79-0070-0-000-0000,
- 7252-66-3994-0-000-0000;
- 7852-29-3483-0-000-0000;
- 7757-60-0798-0-000-0000;
- 7554-02-8636-0-000-0000;
- 7756-62-0974-0-000-0000;
- 7756-97-2751-0-000-0000.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2021-08- 258

RADIATION DE TAXES FONCIÈRES PRESCRITES.

Attendu que le lot 2 328 997 a été vendu en date du 16 juin 2021 ;

Attendu la demande de radiation exprimée par le notaire, Me Christian Daviau, relativement aux taxes foncières prescrites pour ledit lot :

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que le conseil municipal autorise la trésorière à radier le compte de taxes prescrites de 2010 à 2017, pour le lot 2 328 997 totalisant un montant de 400.02 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

DÉPÔT DU RAPPORT D'EMBAUCHE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE.

Conformément à l'article 5 du règlement 158-2007, la coordonnatrice des Ressources humaines et communications dépose les noms dont l'embauche a été autorisée par la directrice générale pour les postes coordonnateurs et moniteurs gymnastiques :

Coordonnateur gymnastique :

Nom	Emploi	Taux	Durée	Heures Sem
Kelly-Ann Timmons	Coordonnateur gymnastique	6 ^e été	Été 2021	Selon les besoins

Moniteur gymnastique :

Nom	Emploi	Taux	Durée	Heures Sem
Alysson Vaillancourt	Animateur gymnastique	3 ^e été	Été 2021	Selon les besoins
Lily-Rose Nogues	Animateur gymnastique	1 ^{er} été	Été 2021	Selon les besoins
Morgane Breault	Animateur gymnastique	1 ^{er} été	Été 2021	Selon les besoins
Rose Bastien	Animateur gymnastique	1 ^{er} été	Été 2021	Selon les besoins
Nelly Pelchat	Animateur gymnastique	1 ^{er} été	Été 2021	Selon les besoins
Marika Goyette	Animateur gymnastique	6 ^{ème} été	Été 2021	Substitut- sur appel

Le conseil en prend acte.

Rs.2021-08-259

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT D'UNE FACTURE ÉMISE PAR L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR LES SERVICES OBTENUS DANS LE CADRE DE LA MUTUELLE DE PRÉVENTION SST.

Attendu que l'Union des municipalités du Québec a transmis pour fins de paiement une facture émise pour les services obtenus dans le cadre de la Mutuelle SST, dont le montant final pour 2020 et initial 2021;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 5 216.50 \$, taxes incluses, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-160-00-419, à l'Union des municipalités du Québec en paiement de la facture portant le numéro 151295 émise le 27 juillet 2021, ce montant comprenant le coût final 2020 et initial 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2021-08-260

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LA DÉMISSION D'UN OPÉRATEUR – TRAITEMENT DES EAUX ET ÉPURATION.

Attendu la réception d'une lettre de monsieur Michael Paillé informant de sa démission en tant qu'employé au poste d'opérateur – Traitement des eaux et épuration;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

D'accepter la démission de monsieur Michael Paillé au poste d'opérateur– Traitement des eaux et épuration. Cette démission est effective à compter du 7 août 2021;

De remercier M. Paillé pour le bon travail qu'il a effectué comme opérateur – Traitement des eaux et épuration.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2021-08-261

RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'EMBAUCHE D'UN ENTRAINEUR-CHEF – CLUB DE GYMNASTIQUE.

Attendu le départ de l'entraîneur-chef, discipline trampoline, il y aurait lieu de procéder à l'embauche d'un nouvel entraîneur-chef;

Attendu la recommandation de la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications et du directeur des services culturels;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser l'embauche de Léonie Pépin qui est déjà entraîneur, donc le statut d'entraîneur-chef s'ajoute à sa tâche, selon les besoins. Son salaire est celui prévu à la convention collective.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2021-08-262

RÉSOLUTION POUR DÉSIGNER LES SIGNATAIRES DU RENOUELEMENT DE LA CONVENTION POUR L'EXPLOITATION D'UN SYSTÈME LOCAL DE GESTION AUTOMATISÉE DE LA BIBLIOTHÈQUE.

Attendu la réception du renouvellement de la convention pour l'exploitation d'un système local de gestion automatisée de la bibliothèque;

Attendu qu'il y a lieu de désigner les signataires de ladite convention;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

D'accepter, telle que soumise par le Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Montérégie Inc., le renouvellement de la convention pour l'exploitation d'un système local de gestion automatisée de la bibliothèque;

De désigner le maire ou en son absence le maire suppléant et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville, le renouvellement de la convention pour l'exploitation d'un système local de gestion automatisé de la bibliothèque.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION RELATIVE AU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX SAUVETEURS AQUATIQUES.

Attendu que la Ville d'Acton Vale offre, depuis 2008, un programme de subvention aux jeunes de son territoire qui désirent prendre part à des cours de natation pour l'obtention d'une accréditation de sauveteur aquatique au Centre culturel de Drummondville ainsi qu'au Centre culturel de Saint-Hyacinthe;

Attendu que le directeur des Services culturels et sportifs recommande de reconduire ce programme pour l'année 2021;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

De reconduire, pour l'année 2021, le programme de subvention aux jeunes de son territoire qui désirent prendre part à des cours de natation pour l'obtention d'une accréditation de sauveteur aquatique au Centre culturel de Drummondville ainsi qu'au Centre culturel de Saint-Hyacinthe. Ce programme consiste au remboursement de 60 % de la totalité des frais d'inscription sur présentation d'un reçu et la possibilité, s'il y a embauche à titre de sauveteur aquatique de la Ville, d'obtenir un remboursement de la balance des frais d'inscription, soit 20 % lors de la première année de service et 20 % lors de la seconde année de service.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

.... Dépôt du procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme.

Le conseil en prend acte.

... **VARIA**

Aucun point à inscrire au procès-verbal.

PÉRIODE DE QUESTIONS.

La période de questions débute à 20 h 11.

Mme Sylvie Caouette	<ul style="list-style-type: none">• Félicite la Ville pour ses beaux aménagements aux entrées de Ville.• Demande à la Ville d'intervenir par rapport à la propreté dans la cour du garage Carrosserie ProColor.
---------------------	--

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et quinze minutes (20;15).

Éric Charbonneau
Maire

Claudine Babineau, OMA
Greffière

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, Sylvie Guay, CPA, CMA trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Trésorière

Date